Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 2 (1913)

Heft: 9

Artikel: L'aménagement des appartements situés dans les combles

Autor: Fammler, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

phant. Mais le plus souvent les bossages rappellent les boulettes de terre que produisent les vers de terre. On admet souvent que les bossages donnent de la solidité aux asisses inférieures d'un bâtiment. Ce n'est pas le cas. Quiconque connaît l'aspect de la pierre dure, ne peut s'y tromper. En taillant des bossages dans un bon marbre ou dans un granit, on leur donne l'apparence de boue liquide sur laquelle on a marché avec des sandales, ou celle de tuf à dessin brûlé, recouvert d'un petit dépôt de stalactites, ou celle d'argile pourri recouvert de crasse durcie. Jamais on ne croirait voir de la roche, telle qu'elle existe dans la nature. La nature d'ailleurs ne connaît pas de bossages. Des assises de roche lisse, légèrement ondulées comme les vagues de la mer, résonnant sous le marteau comme des cloches d'airain, voici les matériaux qu'elle fournit pour des socles. — Il est vrai que la nature produit parfois des sortes de bossages: des grès qui s'émiettent et dont les fissures sont remplies d'argile rouge; des calcaires poussiéreux où la pluie creuse des cavités sinueuses; des laves spongieuses où les souffles volcaniques ont percé des trous et des canaux innombrables. La nature crée des bossages quand elle veut faire des coquilles d'huître ou de la magnésie, mais jamais lorsqu'elle veut bâtir des fondations. En ce cas, elle recherche les pierres aux surfaces polies et au grain serré, et non les matériaux d'apparence grossière ou de contexture lâche. »

Ruskin estime donc que, mieux que des bossages, de beaux moellons aux surfaces lisses, de tonalités plus ou moins variées, donnent à un socle le caractère d'une masse lourdement chargée. En passant en revue les grands édifices monumentaux, on se rendra compte du bien fondé de cette assertion.

Cette façon de traiter les façades risquerait toutefois d'être monotone, si on l'appliquait à des bâtiments très développés en longueur et en hauteur. Pour éviter ce défaut, il ne suffit pas d'employer des pierres de couleurs diverses, il faudrait grouper plusieurs assises et les surmonter d'un bandeau sculpté, et partout où les nus ne sont pas interrompus par des cordons au niveau des fenêtres ou des étages, rompre l'uniformité des assises lisses par un bandeau décoré de beaux ornements. Dans le sens de la longueur, les encadrements des fenêtres et des portes coupent déjà avantageusement les grandes surfaces. Pour éviter toute monotonie, on peut aussi encastrer dans le mur des moellons ou des dalles ornementées, si tant est que l'on ne veuille pas faire usage de pilastres, de contreforts ou de colonnes.

Il n'y a aucune raison pour ne pas faire, dans les constructions en pierre crépie, ce que l'on fait dans les édifices en pierre appareillée. Il faut seulement trouver les formes qui conviennent plus spécialement à la technique employée. Je serai même disposé à admettre les ornements en stuc.

Il existe, il est vrai, des architectes qui considèrent l'ornement comme un expédient peu recommandable; je ne suis pas de cet avis et je ne comprends pas pourquoi l'on mettrait des lisières aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres. La fantaisie de l'artiste peut utiliser les moyens les plus divers pourvu que chacun d'eux contribue à un effet d'ensemble. Les édifices gothiques les plus célèbres sont recouverts d'une ornementation abondante et personne ne songe à faire aux anciens architectes un reproche de cette exubérance. Au contraire, les formes compliquées et touffues de ce décor de pierre, ces merveilleux symboles, crées par des artistes qui étaient en même temps des poètes, nous attirent et nous font aimer davantage les monuments. Pourquoi ne jetterions-nous les yeux que sur les grandes lignes des édifices et laisserions-nous de côté leur décoration et leurs détails? Est-ce faire injure à la beauté d'une femme que d'accorder un regard à ses vêtements, à ses rubans ornés de fleurs ou à la boucle de sa ceinture? On ne peut faire naître des génies à coup de déclarations de principes ou de règles de style; quiconque a du talent saura toujours créer de belles harmonies à l'aide des ressources qu'il aura à sa disposition. Mais d'autre part l'ornement n'est pas une panacée. De même qu'avec un beau chapeau à plumes, on ne transformera pas un épouvantail à moineaux en une femme gracieuse, de même l'on n'embellira pas une lourde bâtisse en y ajoutant les plus beaux chapiteaux et les plus belles frises. Un véritable artiste saura tirer parti de n'importe quel motif décoratif, tandis qu'un incapable n'en fera jamais rien de bon.

Frédéric Huth.

L'aménagement des appartements situés dans les combles.

De nos jours, on est obligé d'utiliser jusqu'aux moindres recoins des habitations. Les combles eux-mêmes sont occupés par des appartements aménagés avec le même soin que ceux des autres étages. La pente du toit n'a point du tout entravé les efforts des architectes. Bien au contraire. Le goût moderne apprécie toujours davantage les chambres

de plan irrégulier où l'on peut installer des sièges confortables, des lieux de retraite. On abandonne peu à peu les ordonnances grandioses indispensables aux fêtes et aux plaisirs de société. On aménage plutôt les demeures en vue de la vie de famille. A ce point de vue, les combles, avec leurs parois en partie obliques, se prêtent à des solutions multiples et variées.

La pente du comble est plus ou moins visible, selon la forme donnée au toit. Les toits mansards, les toits très saillants peuvent abriter des chambres plus spacieuses que celles qui se trouvent sous les toits ordinaires. Dans les appartements créés sous un toit mansard, la ligne oblique est peu apparente. Pour diminuer autant que possible le nombre des pièces de charpente visibles, il suffit de placer les cloisons séparatives sous les fermes. On ne devra laisser voir la charpente qu'aux endroits où les nécessités de la construction l'exigeront. Lorsque l'on peut faire coïncider les fermes avec des parois, les pièces d'un appartement ne sont point encombrées de pièces de bois et la solution du problème est relativement simple. Mais pour beaucoup de raisons d'ordre pratique, économique ou esthétique, il n'est pas toujours possible d'adopter des combles brisés. De toutes façons il s'agit de trouver un parti qui permette d'utiliser complètement l'espace limité par le toit.

Il est bien rare que l'on puisse faire disparaître entièrement la pente du toit. Dans la plupart des cas, il faut l'accepter et en tirer parti. Il ne s'agit point, entendons-nous bien, de la supprimer, de lui enlever tout rôle dans l'ensemble. Il faut, au contraire, en faire le motif principal de l'habitation dans les combles. Il faut utiliser cet élément qu'on ne peut éviter et s'en servir pour augmenter la richesse de la décoration intérieure. En principe, il convient de réduire l'importance des parois obliques, afin d'accentuer le rôle des murs et du plafond. Cette nécessité amène l'architecte à prévoir certaines dispositions dont le détail devra être déterminé de façon à réduire le moins possible les dimensions de l'espace.

Lorsque l'oblique du toit empiète peu sur la chambre, immédiatement au-dessous du plafond, le parti le plus simple consiste à la cacher entièrement derrière une sorte de caisson, qui a la forme d'une grosse solive. En ce faisant, il faut toutefois éviter de donner aux chambres des proportions trop écrasées. Dans les cas où cette solution ne serait pas appropriée aux circonstances, on peut se borner à traiter la partie oblique comme une frise que l'on continue tout autour de la pièce.

Lorsque l'oblique du toit a plus d'importance, il faut avoir recours à d'autres mesures qui varieront selon qu'il s'agira d'une paroi percée de fenêtres ou d'une paroi pleine. Dans le premier cas, on peut faire de la paroi où se trouvent les baies un motif indépendant. Si l'oblique s'arrête à mi-hauteur de la pièce, il est avantageux d'avancer quelque peu la fenêtre de façon à pouvoir placer dans la niche un canapé ou un simple banc. On peut aussi séparer complètement les baies de la chambre en les encadrant d'un arc. Cette dernière solution a un caractère vraiment intime. En plaçant sur les côtés de la fenêtre des poteaux qui soutiennent la charpente, on obtient également une solution intéressante. Pour approcher de la fenêtre, il faut passer entre les colonnes qui sont reliées du côté des parois latérales par des balustrades basses. Lorsque l'oblique s'arrête à mi-hauteur, on peut encore placer devant les baies une large galerie remplie de pots à fleurs, ou bien installer à l'intérieur une banquette à hauteur d'appui sur laquelle on pose les bras quand on veut jouir de la vue. Toutes ces dispositions rendent la niche de la fenêtre très confortable.

Lorsque l'oblique du toit ne s'arrête qu'à un mètre au-dessus du sol, ou même quand elle va jusqu'au plancher, il est nécessaire d'aménager un véritable bow-window. Dans la partie saillante, le plafond sera forcément un peu plus bas que dans la pièce elle-même. Mais cela n'a aucun inconvénient, car ainsi les deux parties de la chambre ont chacune leur individualité. En outre, la pièce principale paraît plus spacieuse, plus vaste, bien qu'en réalité sa surface soit diminuée par l'installation du bow-window. Pour isoler le dernier, on peut remplacer la paroi par une série d'arcades, on obtient ainsi un résultat très satisfaisant, même si la pièce a des dimensions très modestes. Pour donner au bow-window un caractère plus intime encore, il suffit de le surélever d'une marche et de souligner encore, si possible, cette ligne de démarcation, en la répétant, sous le plafond, par le moyen d'une poutre transversale.

Il n'est pas vrai, comme le prétendent certains gens, que les bow-windows exposent les pièces dont ils dépendent à de grandes variations de température. La technique moderne connaît des procédés capables d'éviter dans les logements mansardés pourvus de bow-windows la déperdition de chaleur en hiver et l'excès de chaleur en été. Aujourd'hui les frais occasionnés par des installations semblables ne sont plus très considérables. Il y a d'autant moins lieu de les supprimer que ces bow-

windows mettent un peu d'animation dans la silhouette, par elle-même un peu monotone, des toits.

Lorsque la paroi mansardée n'a pas de fenêtres, on peut la masquer par des constructions servant à divers buts. Il faut prendre garde de ne pas donner à ces constructions le caractère d'adjonctions, il faut, au contraire, les incorporer pour ainsi dire à l'ossature du toit. On ajustera par exemple une cloison ajourée au point où l'oblique du toit rencontre le plafond, ou tout au moins dans le voisinage de ce point. Puis l'on cherchera une division agréable de la paroi. Dans une chambre à coucher, une niche, abritant le lit ou le canapé, peut former le motif central, tandis que les panneaux latéraux sont aménagés selon la destination de la pièce. Il est souvent très avantageux de fermer la partie supérieure de la niche de façon à ménager un petit plafond intermédiaire au-dessus de la partie de l'oblique qui reste visible. De cette façon, l'oblique ne vient pas se heurter brutalement contre la poutre horizontale, mais elle est séparée de celle-ci par le petit plafond. Du même coup la niche perd complètement son caractère de mansarde. La partie oblique de la paroi peut même être décorée de figures ou d'ornements quelconques, ce qui donne beaucoup de cachet et de caractère à la niche et qui en fait le motif central de la pièce.

L'étude des questions relatives aux logements mansardés prouve une fois de plus qu'en architecture, tout l'art consiste à rendre belles les formes utiles. Considérés à ce point de vue, les chambres aménagées dans les toits, ces locaux si longtemps méprisés, fournissent d'eux-mêmes matière à des solutions aussi élégantes que pratiques. Dans les combles, l'architecte peut trouver des formes de chambres qui diffèrent quelque peu des types consacrés par l'usage, il peut créer des intérieurs confortables qui ajoutent de l'agrément à nos demeures.

François Fammler.

CHRONIQUE SUISSE

Bâle.

Le Grand Conseil a voté un crédit de fr. 1,032,000 destiné à la construction d'un nouveau bâtiment d'école dans le quartier de Gundeldingen.

Berne.

On a commencé à démolir, à la « Zeughausgasse », l'ancienne maison du peuple et les bâtiments adjacents sur l'emplacement desquels s'élèvera la nouvelle maison du peuple bâtie sur les plans d'Otto 'ngold, architecte B. S. A. à Berne.

Le rez-de-chaussée renfermera une brasserie et un restaurant sans alcool, ainsi que des boutiques et magasins. Au premier étage se trouvera une grande salle avec scènes, au deuxième, plusieurs salles de moindre importance. Les bains, pour hommes et pour femmes, sont répartis entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Au troisième sont installés des locaux de société. Le quatrième et le cinquième enfin sont occupés par un hôtel.

Le passage dit du « Schützengässchen » sera conservé et élargi.

Genève. Projets de décoration pour la salle du Tribunal de première instance.

Le palais de Justice de Genève a été restauré avec soin ces dernières années. Mais les salles d'audience sont restées vierges de toute décoration. MM. les avocats ont eu l'heureuse idée de créer un fonds destiné à meubler les parois des principaux locaux où s'exerce leur activité. Pour commencer, ils ont demandé à huit peintres les projets d'une décoration qui se développerait contre le mur auquel est adossée l'estrade où prennent place le président et ses assesseurs.

Les peintres auxquels se sont adressés MM. les avocats sont MM. Guibentif, Hornung, de Saussure, Monard, Vernay, Dufaux, Bastard et Pahuke. La critique a distingué plus particulièrement les projets de MM. Pahuke et de Saussure qui, comme les autres, ont été exposés dans une salle du palais de Justice. Un comité de peintres a été chargé de juger ces travaux. Sur sa recommandation, les initiateurs choisiront l'artiste chargé d'exécuter cette décoration.

BIBLIOGRAPHIE

La Beauté de Paris et la Loi, par M. Charles Lortsch, docteur en droit, lauréat de l'Ecole des sciences politiques, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec une préface de M. André Hallays, fort volume en 8°, d'environ 400 pages, 8 francs. L. Larose et L. Tenin, 22 rue soufflot.

Ce livre tout à fait à jour et qu'on peut considérer comme capital sur la matière, vient à son heure. L'auteur, frappé de l'enlaidissement subit et rapide de Paris par les constructions récentes, analyse avec une rigoureuse clairvoyance les causes morales (spéculation, influence du goût étranger) et la cause juridique (le décret du 13 août 1902 « qui a greffé du Chicago sur Paris ») d'un état de chose où la vieille réputation de mesure et d'élégance de notre ville risque de sombrer à tout jamais. Les questions des surélévations de la rue de Rivoli et de la rue de Presbourg font l'objet de deux chapitres particulièrement fouillés, où elles sont présentées dans toute leur complexité, et avec autant de clarté que d'exactitude.

Mais le chapitre le plus intéressant, le plus original et qui fait le mérite propre de l'ouvrage est celui où l'auteur développe tout un système de protection, hardi mais seul efficace, des aspects esthétiques de la capitale. Assimiler l'esthétique à l'hygiène et la laideur à l'insalubrité, voilà le principe de droit nouveau que M. Lortsch voudrait instituer. Puis de ce droit il confie l'exercice au préfet de la Seine, maître d'interdire toute construction qui pourrait compromettre d'une façon trop scandaleuse l'harmonie et l'élégance de la ville.

Dans une seconde partie, M. Lortsch passe en revue les autres chefs d'enlaidissement de Paris: destruction des monuments historiques, mutilation des sites naturels, envahissement des statues, abus de la publicité dans la vue, multiplité des concessions sur la voie publique, etc., et apporte, en étudiant chacun de ces points, une solution adéquate.

« Cet ouvrage est, me semble-t-il, l'étude juridique la plus complète qui ait encore paru sur ce sujet. Tous les problèmes qui se sont posés ces dernières années à propos des enlaidissements de Paris y sont examinés ... et résolus. Je doute que les pouvoirs publics acceptent avant longtemps ces solutions théoriques, ce sont pourtant les seules raisonnables, les seules utiles. On y viendra peut-être un jour, mais il sera trop tard. » (Extrait de la préface.)